

## Règlement Formation d'entraîneurs

Etabli par: Christian Müller  
Date: 20.05.2014  
Version: 1.8  
Date de modification: 15.06.2020

## Contenu

1	Introduction .....	3
2	Généralités.....	3
2.1	Coachs J+S.....	3
2.2	Informations concernant le statut des entraîneurs.....	3
3	Formation d'entraîneurs.....	3
3.1	Structure de la formation .....	3
3.2	Niveaux de formation.....	3
3.2.1	Formation de coach FEH Master .....	4
3.2.2	Formation de licence A .....	4
3.2.3	Formation de licence B .....	4
3.2.4	Formation de licence C .....	5
3.2.5	Formation de licence D .....	5
3.2.6	Formation de licence E .....	5
3.2.7	Formation Handball pour enfants .....	5
3.2.8	Formations spéciales .....	6
3.3	Offre de formation .....	6
3.4	Licences FSH et reconnaissance J+S.....	6
4	Octroi et prolongation des licences d'entraîneurs FSH .....	7
4.1	Octroi de licence.....	7
4.2	Validité d'une licence FSH.....	7
4.3	Prolongation des licences FSH .....	7
4.3.1	Prolongation des licences FSH A et B.....	7
4.3.2	Prolongation des licences FSH C, D et E .....	7
4.3.3	Prolongation des licences FSH Handball des enfants.....	7
4.4	Réactivation d'une licence FSH avec statut «caduc» .....	8
4.5	Réactivation d'une licence FSH avec statut «caduc et archivée» .....	8
4.6	Retrait d'une licence.....	8
5	Formations d'entraîneurs équivalentes .....	8
5.1	Entraîneurs avec formation acquise à l'étranger .....	8
5.1.1	Formation acquise dans une fédération signataire de la convention RINCK .....	8
5.1.2	Formation acquise dans une fédération non-signataire de la convention RINCK .....	8
5.2	Entraîneurs avec formation de maître de gymnastique et de sport .....	9
	Annexe .....	10
A.	Formation de base pour joueurs de ligues nationales: critères de sélection .....	10

# 1 Introduction

Le Comité Central (CC) de la FSH édicte le présent règlement sur les bases de l'article 8.6.1. du Règlement des compétitions (RC).

Le règlement différencie les formes masculine et féminine lorsque cela facilitera la compréhension du contenu. En règle générale, la forme utilisée (masculine ou féminine) s'applique également à l'autre sexe.

Grâce à l'introduction et l'octroi de licences, la FSH remplit sa responsabilité en garantissant un niveau qualitatif élevé de la formation des entraîneurs. L'objectif est d'assurer le développement des jeunes sportifs et sportives, de leur mettre à disposition des entraîneurs qualifiés et d'encourager le développement sportif du handball.

En partenariat avec l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic, la Fédération Suisse de Handball met en pratique la formation de base et la formation continue des entraîneurs.

# 2 Généralités

## 2.1 Coachs J+S

L'activité de l'entraîneur débute avec une recommandation du coach J+S du club concerné. Ce dernier est responsable de l'encadrement et du conseil des entraîneurs qui lui sont confiés. Il veille à leur inscription aux cours de formation de base et de formation continue.

Au sein de la FSH, le responsable de formation veille à l'encadrement (formation, formation continue, conseils) des coachs J+S.

## 2.2 Informations concernant le statut des entraîneurs

La section Formation d'entraîneurs FSH veille à ce que les coachs J+S des clubs disposent des informations nécessaires et puissent annoncer d'éventuelles modifications en utilisant le gestionnaire des clubs VAT ([vat.handball.ch](http://vat.handball.ch)).

# 3 Formation d'entraîneurs

## 3.1 Structure de la formation

La structure de la formation de la FSH informe des échelons nécessaires à passer avant d'obtenir une licence (plus haute).

Les contenus des formations sont déterminés par la section Formation d'entraîneurs FSH en collaboration avec J+S et la Formation des entraîneurs Suisse, tout en tenant compte des exigences de la convention RINCK de l'EHF.

## 3.2 Niveaux de formation

Avant de pouvoir entamer la formation d'une licence plus haute, l'entraîneur concerné doit avoir achevé la formation de la licence préalable et avoir été actif en tant qu'entraîneur de handball durant un an au moins (dès licence B actif durant deux ans au moins).

### 3.2.1 Formation de coach FEH Master

La formation de coach FEH Master est organisée et supervisée par la Fédération européenne de Handball, en collaborant partiellement avec les fédérations nationales.

La formation dure environ 200 heures.

Critères d'admission:

- Âge minimal 23 ans
- Licence A valable
- Attestation d'une activité d'entraîneur à plein temps dans le sport de performance (NLA/NLB/SPL1/équipe nationale) pendant 2 ans au moins durant les 8 dernières années

### 3.2.2 Formation de licence A

La formation de licence A comprend les éléments de formation suivants :

1. Formation FEP réussie d' «entraîneur de sport de performance»
2. Stage d'une semaine dans un club de la ligue la plus haute (nationale A)
3. Cours de formation licence A de la FSH
4. Examen licence A

La formation dure environ 40 jours, répartis sur 2 à 4 ans.

La réussite de l'examen professionnel d' «entraîneur de sport de performance» respectivement un diplôme équivalent est la condition pour l'obtention de la licence A. Si la préparation à l'examen en cursus d'entraîneur professionnel (CEP) n'est pas une condition indispensable à l'obtention de la licence A, elle est néanmoins fortement conseillée.

Au moment de l'inscription au cours de formation licence A de la FSH, l'entraîneur doit avoir réussi l'examen professionnel respectivement disposer d'une équivalence reconnue.

Critères d'admission:

- Être en possession d'un certificat fédéral de capacité, de maturité, de fin d'études de culture générale ou d'un diplôme équivalent
- Licence B valable avec complément J+S sport de performance
- Note 3 au minimum dans la formation de licence B
- Attestation d'une activité d'entraîneur de handball dans le sport de performance avec des athlètes «Talentcard» (clubs labellisés «rookies», Hand-Etudes, SR) pendant 800 heures au moins

### 3.2.3 Formation de licence B

La formation de licence B comprend 2 modules obligatoires de «J+S Formation continue 2 sport de performance»:

- Introduction sport de performance
- Examen sport de performance

La formation dure 6 jours (examen inclus). Durant la formation, un travail écrit d'environ 30 heures de travail doit être réalisé.

### 3.2.4 Formation de licence C

Avant de pouvoir débiter la formation de licence C, l'entraîneur doit passer un examen d'admission. S'il réussit, il suivra 4 modules obligatoires:

- Technique-Tactique
- Physis 2 (Handball)
- Coaching 2 (Handball)
- Entraînement du gardien 2: avancés

La formation dure 8 jours (examen d'admission inclus).

### 3.2.5 Formation de licence D

La formation de licence D comprend 5 modules J+S:

- Physis 1
- Coaching 1
- Technique – Apprentissage du mouvement
- Tactique – Développement du jeu
- Entraînement du gardien 1: débutants

La formation dure 9 jours au total.

### 3.2.6 Formation de licence E

La formation de licence E a lieu lors de la formation de base J+S et dure 6 jours au total. Le futur entraîneur peut débiter sa formation durant l'année au cours de laquelle il atteint ses 18 ans.

### 3.2.7 Formation Handball pour enfants

Quatre voies de formation sont possibles pour l'obtention de la licence Handball pour enfants:

1. Suivi du cours FSH «Handball des enfants» (2 jours) et de la formation de base J+S Sport des enfants (6 jours). L'ordre peut être choisi librement.
2. Suivi de la formation de base J+S Sport des enfants, suivi du cours d'introduction pour moniteurs (2 jours).
3. Suivi de la formation de base J+S Handball Sport des jeunes (licence E), suivi du cours J+S «Introduction Sport des enfants» (2 jours).
4. Suivi du cours de moniteurs J+S Handball Sport des enfants (6 jours).

Le futur entraîneur peut débiter sa formation durant l'année au cours de laquelle il atteint ses 18 ans. Le cours FSH «Handball des enfants» peut être suivi durant l'année au cours de laquelle le futur entraîneur atteint ses 16 ans.

### 3.2.8 Formations spéciales

#### 3.2.8.1 Formation de licence D pour joueurs de ligues nationales

Les joueurs évoluant ou ayant évolué en ligues nationales ont la possibilité de suivre une formation abrégée en vue de l'obtention de la licence D (sans devoir passer par la formation de licence E).

Dans cette optique, ils doivent suivre les modules suivants:

- Formation de base J+S pour joueurs de ligues nationales (cours annuel de 6 jours au mois de juillet, 30 places disponibles au maximum)
- Entraînement du gardien 1: débutants

Voir les critères de sélection en annexe pour l'admission au cours.

#### 3.2.8.2 Formation de licence C pour joueurs de ligues nationales

En vue d'obtenir la licence C, les joueurs évoluant ou ayant évolué en ligues nationales (en possession d'une licence D abrégée, voir ci-dessus) doivent suivre uniquement le module «Entraînement du gardien 2: avancés».

Critères d'admission:

- Au minimum 50 matchs internationaux officiels en équipe A (pays sans importance)
- Cours de moniteurs J+S pour joueurs de ligues nationales avec note de qualification de «3» au moins et avec mention «très recommandé» par le responsable du cours.

### 3.3 Offre de formation

La section Formation d'entraîneurs de la FSH veille à ce que le nombre d'offre de formation pour entraîneurs de handball soit suffisant.

### 3.4 Licences FSH et reconnaissance J+S

	Licence d'entraîneur FSH	convention RINCK	Reconnaissance J+S en tant que	J+S ancien
1.	Licence FSH Handball des enfants		Moniteur J+S Handball Sport des enfants	
2.	Licence E FSH		Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	Moniteur 1
3.	Licence D FSH	Category I	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	Moniteur 2
4.	Licence C FSH		Moniteur J+S Handball Sport des jeunes	Moniteur 3
5.	Licence B FSH	Category II	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes, compl. WB2-L	
7.	Licence A FSH	Category III	Moniteur J+S Handball Sport des jeunes, compl. sport de performance	
8.	EHF Master Coach	Category IV		

## **4 Octroi et prolongation des licences d'entraîneurs FSH**

### **4.1 Octroi de licence**

En entraîneur se voit octroyer une licence valable s'il a suivi et terminé avec succès (diplôme ou attestation de cours) la formation requise (voir «Formation des entraîneurs»), s'il a suivi les cours de perfectionnement requis et s'il se comporte en adéquation avec les principes de la charte éthique de Swiss Olympique.

### **4.2 Validité d'une licence FSH**

Une licence FSH est valable durant l'année de l'achèvement de la formation et durant les deux années civiles suivantes.

Toutefois, une licence arrivant à expiration à la fin de l'année civile reste valable jusqu'à la fin de la saison concernée (jusqu'au 31 mai).

Une activité d'entraîneur ne peut être prise en compte que lorsque la licence FSH est valable.

### **4.3 Prolongation des licences FSH**

Une licence peut être prolongée de deux années civiles en suivant un des modules de prolongation prévus à cet effet (voir 4.3.1 et 4.3.2). Une prolongation est effectuée lorsque l'entraîneur concerné peut fournir une attestation de la formation continue.

Une licence arrivant à expiration à la fin de l'année civile reste valable jusqu'à la fin de la saison concernée (jusqu'au 31 mai).

Une licence FSH Handball des enfants doit obligatoirement être prolongée, indépendamment d'éventuelles prolongations de licences A-E.

Si l'obligation de suivre un cours de formation continue n'est pas respectée, la licence d'entraîneur FSH prend le statut de «caduc». Si durant les 4 années suivantes, aucune formation continue n'est suivie, la licence d'entraîneur prend le statut «caduc et archivée».

#### **4.3.1 Prolongation des licences FSH A et B**

La section Formation d'entraîneurs de la FSH publie les offres reconnues de prolongation de licences sur le site internet de la FSH: <http://www.handball.ch/fr/trainer/lizenz-verlaengerung/>.

#### **4.3.2 Prolongation des licences FSH C, D et E**

Chaque module pouvant prolonger la reconnaissance de moniteur J+S Handball Sport des jeunes, prolonge automatiquement les licences correspondantes (licence C, D et E).

#### **4.3.3 Prolongation des licences FSH Handball des enfants**

Chaque module pouvant prolonger la reconnaissance de moniteur J+S Handball Sport des enfants, prolonge automatiquement la licence FSH Handball des enfants.

### **4.4 Réactivation d'une licence FSH avec statut «caduc»**

Lorsqu'une licence FSH prend le statut « caduc », elle peut être réactivée durant les 4 années suivantes grâce à un module de prolongation de licences (voir 4.2.1 et 4.2.2) du niveau correspondant.

### **4.5 Réactivation d'une licence FSH avec statut «caduc et archivée»**

Si une licence d'entraîneur FSH a le statut «caduc et archivée», le moniteur doit suivre un module de réintégration J+S. Une fois le cours passé, la licence est à nouveau en statut «caduc» durant 4 ans, et doit être réactivée selon la procédure décrite en 4.3.

### **4.6 Retrait d'une licence**

Le département Sport d'élite et Formation de la FSH est autorisée à retirer la licence à un entraîneur qui ne s'acquittent pas d'amendes d'ordres, de frais de procédures ou frais de compensation en dépit de deux rappels écrits.

De plus, le département Sport d'élite et Formation de la FSH est autorisée à retirer la licence à un entraîneur ne respectant pas les principes de la charte éthique de Swiss Olympic respectivement les directives édictées par la FSH.

Ces décisions peuvent être contestées au moyen d'un recours auprès du CC.

## **5 Formations d'entraîneurs équivalentes**

### **5.1 Entraîneurs avec formation acquise à l'étranger**

#### **5.1.1 Formation acquise dans une fédération signataire de la convention RINCK**

En règle générale, les formations d'entraîneurs acquises dans une fédération signataire de la convention RINCK sont reconnues par la FSH. Pourtant, une licence valable à l'étranger ne sera reconnue en Suisse que durant la saison en cours au maximum. Ensuite, un cours d'introduction J+S ainsi qu'un module de prolongation de licence du niveau correspondant doivent être suivis. Une licence non-valable à l'étranger ne sera pas reconnue en Suisse.

#### **5.1.2 Formation acquise dans une fédération non-signataire de la convention RINCK**

Les formations d'entraîneurs acquises dans une fédération non-signataire de la convention RINCK seront évaluées et classifiées par la FSH. Tous les documents y relatifs doivent être accompagnés d'une traduction authentifiée et remis à la section Formation d'entraîneurs de la FSH.

La classification sera entreprise par la section Formation d'entraîneurs de la FSH en collaboration avec Jeunesse + Sport et Formation des entraîneurs Suisse.

Tous les entraîneurs avec un diplôme d'entraîneur étranger sont tenus de suivre un cours d'introduction J+S du niveau de licence correspondant ainsi qu'un module de prolongation de licence. Selon la classification du diplôme, d'autres formations peuvent être exigées.



## **5.2 Entraîneurs avec formation de maître de gymnastique et de sport**

Tous les maîtres d'école avec une reconnaissance de moniteur «J+S sport scolaire Sport des jeunes» peuvent demander une reconnaissance comme moniteur «J+S Handball Sport des jeunes» et obtiennent ainsi la licence E. Une classification supérieure des maîtres de sport peut être évaluée sur la demande de Jeunesse + Sport.

## Annexe

### A. Formation de base pour joueurs de ligues nationales: critères de sélection

#### Généralités

Ce cours de base s'adresse aux joueurs pouvant attester d'une expérience de plusieurs années de pratique de handball au niveau NLA/NLB (masculin et féminin). Ces joueurs disposent de compétences techniques et tactiques plus étendues, raison pour laquelle la formation peut être abrégée dans ces domaines spécifiques.

#### Inscription

Le coach J+S inscrit la personne dans le système d'inscription online de l'OFSPPO. Délai d'inscription: 3 mois avant le début du cours.

#### Sélection

Les participants ne sont pas sélectionnés automatiquement selon la date d'inscription, mais selon leur expérience et leurs «exploits sportifs». La sélection se fait une fois le délai d'inscription passé. Les critères suivants sont retenus:

	Durant les 15 dernières années	Il y a plus de 15 ans
<b>Nombre de matchs NLA / SPL1</b>	facteur 3	facteur 1,5
<b>Nombre de matchs NLB / SPL2</b>	facteur 1	facteur 0

Valeur minimale pour participer à la formation de base pour joueurs de ligues nationales : 100.

Un classement sera établi d'après les critères mentionnés, et les participants sélectionnés en conséquence.

Une confirmation **définitive** de l'inscription au cours ne sera donc envoyée qu'après le délai d'inscription, c'est-à-dire **au plus tôt 3 mois avant** du début du cours.